

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–

Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 juin 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231039

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour les travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hickson, de la rue de Verdun à la rue Éthel dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 5 122 934,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 515101 (8 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231039

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour les travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hickson, de la rue de Verdun à la rue Éthel dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 5 122 934,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 515101 (8 soumissionnaires)

À sa séance du 28 mai 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 juin 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux ont expliqué que des travaux de remplacement de conduites d'égout unitaires et de conduites d'eau sont nécessaires sous la rue Hickson, dans l'arrondissement de Verdun, en raison de leur âge et de leur état de dégradation avancée. Des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sont également prévus, ainsi que des travaux majeurs de reconstruction des trottoirs, de construction de nouvelles saillies et de fosses d'arbres.

L'appel d'offres a été publié du 31 mars au 29 avril 2025. Il y a eu 16 preneurs du cahier des charges, dont la moitié a déposé une soumission. Un addenda a été émis, lequel a eu un impact sur l'estimation, afin d'apporter une modification au cahier des charges, au formulaire de soumission, au DTSI-V et aux plans de voirie à la suite d'une demande de modification de la géométrie formulée par l'arrondissement. Ce changement a également entraîné un report de la date d'ouverture.

Quant aux résultats, Eurovia Québec Construction inc. a déposé la meilleure offre avec un prix qui présente un écart de (-25,46 %) avec l'estimation, préparée par une firme externe, et de 1,17 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après l'analyse des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), l'écart se situe principalement dans quatre articles du bordereau, lesquels totalisent 16,1 % de l'écart. Pour l'item *Conduite d'eau proposée 300 mm en fonte ductile*, le prix d'Eurovia Québec Construction inc. est bien en deçà des autres soumissions, alors que l'estimation se trouve dans la moyenne. Pour les trois autres items, où les prix de l'adjudicataire sont parmi les deux plus bas, l'estimation se situe quant à elle dans les prix les plus élevés reçus, ce qui expliquerait l'écart. Les invités ont précisé que la forte participation et les résultats témoignent de l'intérêt des entrepreneurs pour cet appel d'offres. Il s'agit de l'un des derniers de la saison, ce qui peut expliquer qu'ils aient déposé des prix concurrentiels afin de compléter leur carnet de commandes.

En considérant ces résultats, la DGPÉC recommande de poursuivre le processus d'octroi avec Eurovia Québec Construction inc.

Durant la période d'échanges, la Commission a souligné l'importance de faire un bon affichage à même le site des travaux en raison des nombreux chantiers dans le secteur.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231039 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.